



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DELIBERATION N°DCM2025\_107  
AVIS SUR LE PROJET DE CREATION D'UNE CHAMBRE FUNERAIRE A  
CHATEAUNEUF-SUR-SARTHE**

L'an deux mil vingt-cinq, le 16 décembre, le Conseil Municipal de la Commune des Hauts-d'Anjou dûment convoqué le 10 décembre 2025, s'est réuni en salle du conseil de la commune déléguée de Champigné, sous la présidence de Madame Maryline LÉZÉ, Maire.

Conseillers en exercice :	42
Conseillers présents :	30
Pouvoir(s) :	2
Votants :	31

**Conseillers présents :**

LÉZÉ Maryline, BASTARD Estelle (ne prend pas part au vote), POMMOT Michel, LANGLAIS Véronique, DRIANCOURT Marc-Antoine, SANTENAC Rachel, BURON Christelle, PAULY-MOREAU Noémie, FRANCOIS Marie-Jeanne, MASSEROT Christian, BOUDET Marie-Christine, FOUIN Dominique, JAMIN Grégoire, THEPAUT Michel, NOILOU Jean-Claude, LAURIOU Jean-Yves, CHIRON Jacky, PERTUISEL Roselyne, CHABIN Nathalie, JOUANNEAU-FERRON Laëtitia, FOUIN Marion, RICHARD Maud, KLEIN Bernadette, BOURRIER Alain, BESSON Bernard, LEMAIRE Hélène, AUBRY François, POLPRÉ Charlène, GOURMEL Jacques, HUET Christian,

**Conseillers absents ayant donné pouvoir :**

RIVENEAU Annie a donné pouvoir à RICHARD Maud,  
BRIAND Tony a donné pouvoir à JAMIN Grégoire,

**Conseillers absents :**

BERNIER Catherine, MARTIN Alain, BERTIN Jérémie, CHATILLON Jean-Yves, LEOST Marie-Hélène, FLAMENT Sophie, GUILLOT Jean-François, BODIN Freddy, BOULLIER Marine, DESPORTES Philippe,

**Secrétaire de séance :**

JOUANNEAU-FERRON Laëtitia

**DELIBERATION N°DCM2025\_107****AVIS SUR LE PROJET DE CREATION D'UNE CHAMBRE FUNÉRAIRE SUR-SARTHE****DELIBERATION N°DCM2025\_107****Avis sur le projet de création d'une chambre funéraire à Châteauneuf-sur-Sarthe****Rapporteur : Véronique LANGLAIS**

Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, le préfet a transmis à la commune le dossier complet en vue du projet de création par la SCI Marily et la SARL Concept Marbre d'une chambre funéraire sur la commune déléguée de Châteauneuf-sur-Sarthe, ZA route de Champigné au 3 rue Yves Constantin.

Le projet consiste au réaménagement d'un bâtiment existant en magasin d'articles funéraires et chambres funéraires. Le bâtiment a une superficie de 328 m<sup>2</sup> et comprendra un magasin, un espace expo cercueil, un bureau, trois salons, un hall d'attente, une réserve, une salle technique, une salle de pause et des sanitaires.

Cette création est soumise à décision préfectorale après consultation du Conseil Municipal et avis du CODERST (Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires).

Il revient donc au Conseil Municipal de donner son avis sur ce projet avant le 5 janvier 2026, étant entendu que le préfet doit rendre sa décision au plus tard pour le 22 février 2026.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article R. 2223-74,  
 Vu le dossier projet de création d'une chambre funéraire ci-annexé,

Considérant l'avis favorable du bureau municipal,

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

- De donner un avis favorable sur le projet de création d'une chambre funéraire,
- D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer toute pièce et prendre toute mesure se rapportant à ce dossier.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente à l'unanimité des suffrages exprimés.**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme  
 A Champigné, le 18 décembre 2025



Maryline LEZÉ,  
**Maire des Hauts-d'Anjou**

*Certifié exécutoire par le Maire*

*Compte tenu de la transmission en Préfecture le 18 décembre 2025*

*Et de la publicité par voie d'affichage, publication ou notification le 18 décembre 2025*

*Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes – sis 6 All. de l'Île Gloriette, 44000 Nantes – dans le délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates précédentes. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télerecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.*